
**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE
TENUE LE 9 MAI 2009 À 10 H À L'HÔTEL DE VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**

Étaient présents :	Le maire	Charles Huot
	Les conseillers (ères)	Gil Bennett Susan de Schulthess Donna Florence Michel Léger Bruce Perron Mark Uchwat
	Le directeur général	Michel Trudel
	La greffière	Johanne Courte

**1. Résolution 09-36:
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Uchwat, appuyé par le conseiller Bennett et il est résolu :
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

On procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 11 avril 2009.

**2. Résolution 09-37:
Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 11 avril 2009**

Il est proposé par le conseiller Bennett, appuyé par la conseillère de Schulthess et il est résolu :
QUE le procès-verbal de la séance du 14 mars 2009 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

3. Période de questions

Le Maire Charles Huot adresse la question de sécurité dans la ville de Barkmere. Il rencontrera des représentants de la SQ le 22 juin 2009 afin de discuter des problèmes liés au service de la SQ dans la ville de Barkmere. La SQ propose d'assigner un parrain à chaque municipalité qui aurait pour but d'offrir un service personnalisé. Étant donné les problèmes encourus par des citoyens de la ville nous souhaitons que cette démarche améliore le service de sécurité pour la ville.

4. Urbanisme/Inspecteur en bâtiments/Opérations forestières

4.1 Rapport du superviseur des installations publiques

Le rapport du superviseur des installations publiques pour le mois d'avril 2009 a été lu par le directeur général :

- Le chemin Duncan a été visitée et tout en règle; le débarcadère a été nettoyé; les toilettes publiques sont opérationnelles; l'enseigne des feux de forêt a été installé ainsi que les pompes à eau.
- Yvon Dion a suivi le cours de premiers soins offert par la CSST. Il possède les qualifications de premiers soins et de premier répondant.
- De nouveaux enseignes ont été installés à l'entrée du village.
- Le directeur général s'occupera des enseignes sur le chemin Duncan.

4.2 Avis de mutation

Rien à signaler

4.3 Rapport de l'inspecteur en bâtiments

L'inspecteur en bâtiments dépose son rapport d'activité pour le mois d'avril 2009.

Rien à signaler.

5. Rapport du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

Le CCU travaille sur le plan d'urbanisme et ses règlements. Les membres du comité s'occupent des détails qui seront révisés lors d'une réunion le 9 mai 2009. Une session d'information est prévue le samedi 23 juin 2009 ainsi que le 30 mai 2009, en matinée. Une session de consultation publique aura lieu samedi le 30 mai 2009 en après-midi.

6. Projet concernant la modification du plan d'urbanisme

6.1 Avis de motion

Projet de règlement sur le plan d'urbanisme

La conseillère Susan de Schulthess donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « Règlement sur le plan d'urbanisme » sera adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil en demandant, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, une dispense de lecture du règlement et copie est remise à chaque membre du conseil présent.

Le règlement no. 200 intitulé « Règlement sur le plan d'urbanisme » a pour effet d'abroger le Plan d'urbanisme actuellement en vigueur.

6.2 Résolution no. 09-38

Dispense de la lecture du projet de règlement no. 200

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont discuté du projet de règlement soumis;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge inutile que le projet de règlement no. 200 intitulé « Règlement sur le plan d'urbanisme » soit lu dans son intégralité;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le projet de règlement no. 200;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Michel Léger, appuyé par le conseiller Bruce Perron et il est résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil de la ville de Barkmere, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, soit dispensé de la lecture du projet de règlement no. 200 intitulé « Règlement sur le plan d'urbanisme » qui abroge le « Plan d'urbanisme » actuellement en vigueur tel que modifié par tous ses amendements.

ADOPTÉE

6.3 Résolution no. 09-39

Adoption du projet de règlement no.200

Il est proposé par la conseillère Susan de Schulthess, appuyé par le conseiller Michel Léger et il est résolu par la majorité des membres présents ;

QUE le conseil de la ville de Barkmere adopte le projet de règlement no. 200 intitulé « Règlement sur le plan d'urbanisme » qui abroge le Plan d'urbanisme actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

6.4 Avis de motion

Projet de règlement de zonage

La conseillère Susan de Schulthess donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « Règlement de zonage » sera adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil en demandant, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, une dispense de lecture du règlement et copie est remise à chaque membre du conseil présent.

Le règlement de zonage no. 201 intitulé « Règlement de zonage » a pour effet d'abroger le règlement no. 89 intitulé « Règlement de zonage » et le règlement no. 164 intitulé « Identifier les dispositions relatives aux radeaux de baignade privés » tel que modifiés par leurs amendements.

6.5 Résolution no. 09-40

Dispense de la lecture du projet de règlement no. 201

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont discuté du projet de règlement soumis;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge inutile que le projet de règlement no. 201 intitulé « Règlement de zonage » soit lu dans son intégralité;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le projet de règlement no. 201;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Michel Léger, appuyé par le conseiller Bruce Perron et il est résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil de la ville de Barkmere, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, soit dispensé de la lecture du projet de règlement no. 201 intitulé « Règlement de zonage » qui abroge le règlement no. 89 intitulé « Règlement de zonage » et le règlement no. 164 intitulé « Identifier les dispositions relatives aux radeaux de baignade privés » tel que modifiés par tous leurs amendements.

ADOPTÉE

6.6 Résolution no. 09-41

Adoption du projet de règlement no. 201

Il est proposé par la conseillère Susan de Schulthess, appuyé par le conseiller Michel Léger et il est résolu par la majorité des membres présents ;

QUE le conseil de la ville de Barkmere adopte le projet de règlement no. 201 intitulé « Règlement de zonage » qui abroge le règlement no. 89 intitulé « Règlement de zonage » et le règlement no. 164 intitulé « Identifier les dispositions relatives aux radeaux de baignade

privés » tel que modifiés par tous leurs amendements.

ADOPTÉE

6.7 Avis de motion

Projet de règlement de lotissement

La conseillère Susan de Schulthess donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « Règlement de lotissement » sera adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil en demandant, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, une dispense de lecture du règlement et copie est remise à chaque membre du conseil présent.

Le règlement no. 202, intitulé « Règlement de lotissement » a pour effet d'abroger le règlement no. 90 intitulé « Règlement de lotissement » tel que modifié par tous ses amendements.

6.8 Résolution no. 09-42

Dispense de la lecture du projet de règlements no. 202

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont discuté du projet de règlement soumis;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge inutile que le projet de règlement no. 202 intitulé « Règlement de lotissement » soit lu dans son intégralité;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le projet de règlement no. 202;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Michel Léger, appuyé par la conseillère Donna Florence et il est résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil de la ville de Barkmere, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, soit dispensé de la lecture du projet de règlement no. 202 intitulé « Règlement de lotissement » qui abroge le règlement no. 90 intitulé « Règlement de lotissement » tel que modifié par tous ses amendements.

ADOPTÉE

6.9 Résolution no. 09-43

Adoption du projet de règlement no. 202

Il est proposé par la conseillère Susan de Schulthess, appuyé par la conseillère Donna Florence et il est résolu par la majorité des membres présents ;

QUE le conseil de la ville de Barkmere adopte le projet de règlement no. 202 intitulé « Règlement de lotissement » qui abroge le règlement no. 90 intitulé « Règlement de lotissement » tel que modifié par tous ses amendements.

ADOPTÉE

6.10 Avis de motion

Projet de Règlement de construction

La conseillère Susan de Schulthess donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « Règlement de construction » sera adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil en demandant, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, une dispense de lecture du règlement et copie est remise à chaque membre du conseil présent.

Le règlement no. 203 intitulé « Règlement de construction » a pour effet d'abroger le règlement no. 91 intitulé « Règlement de construction » et le règlement no. 142 « La fortification ou la protection d'une construction » tel que modifiés par tous leurs amendements.

6.11 Résolution no. 09-44

Dispense de la lecture du projet de règlement no. 203

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont discuté du projet de règlement soumis;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge inutile que le projet de règlement no. 203 intitulé « Règlement de construction » soit lu dans son intégralité;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le projet de règlement no. 203;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Michel Léger, appuyé par la conseillère Donna Florence et il est résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil de la ville de Barkmere, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, soit dispensé de la lecture du projet de règlement no. 203 intitulé « Règlement de construction » qui abroge le règlement no. 91 intitulé « Règlement de construction » et le règlement no. 142 « La fortification ou la protection d'une construction » tel que modifiés par tous leurs amendements.

ADOPTÉE

6.12 Résolution no. 09-45

Adoption du projet de règlement no. 203

Il est proposé par la conseillère Susan de Schulthess, appuyé par le conseiller Michel Léger et il est résolu par la majorité des membres présents ;

QUE le conseil de la ville de Barkmere adopte le projet de règlement no. 203 intitulé « Règlement de construction » qui abroge le règlement no. 91 intitulé « Règlement de construction » et le règlement no. 142 « La fortification ou la protection d'une construction » tel que modifiés par tous leurs amendements.

ADOPTÉE

6.13 Avis de motion

Projet de règlement sur les permis et certificats

La conseillère Susan de Schulthess donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « Règlement sur les permis et certificats » sera adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil en demandant, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, une dispense de lecture du règlement et copie est remise à chaque membre du conseil présent.

Le règlement no. 204 intitulé « Règlement sur les permis et certificats » a pour effet d'abroger le règlement no. 92 intitulé « Règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme » tel que modifié par tous ses amendements.

6.14 Résolution no. 09-46

Dispense de la lecture du projet de règlement no. 204

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont discuté du projet de règlement soumis;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge inutile que le projet de règlement no. 204 intitulé « Règlement sur les permis et certificats » soit lu dans son intégralité;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le projet de règlement no. 204;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Michel Léger, appuyé par la conseillère Donna Florence et il est résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil de la ville de Barkmere, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, soit dispensé de la lecture du projet de règlement no. 204 intitulé « Règlement sur les permis et certificats ».

ADOPTÉE

6.15 Résolution no. 09-47

Adoption du projet de règlement no. 204

Il est proposé par la conseillère Susan de Schulthess, appuyé par le conseiller Bruce Perron et il est résolu par la majorité des membres présents ;

QUE le conseil de la ville de Barkmere adopte le projet de règlement no. 204 intitulé « Règlement sur les permis et certificats » qui abroge le règlement no. 92 intitulé « Règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme » tel que modifié par tous ses amendements.

ADOPTÉE

6.16 Avis de motion

Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

La conseillère Susan de Schulthess donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » sera adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil en demandant, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, une dispense de lecture du règlement et copie est remise à chaque membre du conseil présent.

6.17 Résolution no. 09-48

Dispense de la lecture du projet de règlement no. 206

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont discuté du projet de règlement

soumis;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge inutile que le projet de règlement no. 206 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration » soit lu dans son intégralité;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le projet de règlement no. 206;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Michel Léger, appuyé par le conseiller Gil Benett et il est résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil de la ville de Barkmere, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, soit dispensé de la lecture du projet de règlement no. 206 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale».

ADOPTÉE

6.18 Résolution no. 09-49 Adoption du projet de règlement no. 206

Il est proposé par la conseillère Susan de Schulthess, appuyé par le conseiller Mark Uchwat et il est résolu par la majorité des membres présents ;

QUE le conseil de la ville de Barkmere adopte le projet de règlement no. 206 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale».

ADOPTÉE

6.19 Résolution 09-50 Date de l'assemblée publique de consultation

Il est proposé par le conseiller Michel Léger, appuyé par le conseiller Bruce Perron et il est résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil de la ville de Barkmere anime une assemblée publique de consultation relative aux règlements 200, 201, 202, 203, 204 et 206 samedi le 30 mai 2009 à 13h30.

ADOPTÉE

7. Rapport du comité consultatif en environnement (CCE)

Le conseiller Bruce Perron indique que les membres du comité s'appliquent aux enjeux portant sur le Plan d'urbanisme et ses règlements.

8. Demande de fermeture de chemins forestiers (MRFN)

Une rencontre avec des représentants du MRFN a été remise à la fin du mois de juin 2009.

9. Avis de motion Projet de règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme

La conseillère Susan de Schulthess donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement

intitulé « Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme » sera adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil en demandant, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, une dispense de lecture du règlement et copie est remise à chaque membre du conseil présent.

Le règlement no. 205 intitulé « Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme » a pour effet d'abroger le règlement no. 144 « Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme » tel que modifié par tous ses amendements.

10. Affaires juridiques

10.1 Résolution 09-51 **Signature d'un constat d'infraction**

Il est proposé par le conseiller, appuyé par le conseiller Michel Léger et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la ville de Barkmere accorde l'autorité de signature d'un constat d'infraction au Directeur général et à l'inspecteur (trice) en bâtiment.

ADOPTÉE

11. MRC et affaires gouvernementales

11.1 Résolution (09-52) **Substitution à la séance du conseil des maires de la MRC des Laurentides, jeudi 21 mai 2009**

Il est proposé par le conseiller Michel Léger, appuyé par la conseillère Donna Florence et il est résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE la conseillère Susan de Schulthess serve de pro maire en remplaçant le maire Charles Huot à la séance du conseil des maires de la MRC des Laurentides jeudi le 21 mai 2009.

ADOPTÉE

11.2 Résolution (09-53) **Appui au projet de la Fondation Palliaco pour demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Palliaco des Sommets sollicite un appui financier significatif du gouvernement provincial;
CONSIDÉRANT QUE la Fondation Palliaco des Sommets demande à la ville de Barkmere son appui à la résolution no. 2009.03.4467;

Il est proposé par le conseiller Mark Uchwat, appuyé par la conseillère Susan de Schulthess et il est résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le conseil de la ville Barkmere appuie la résolution no. 2009.03.4467 relatives à la demande d'appui au projet de la Fondation Palliaco des Sommets dans ses démarches auprès du gouvernement provincial pour l'obtention d'une aide financière significative qui permettra d'assurer sa survie.

ADOPTÉE

11.3 Résolution (09-54)

Corridor aérobique

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides demande au gouvernement provincial, par un geste législatif ou par décret, de mettre en œuvre les mesures nécessaires, financières et autres, pour solutionner les problématiques reliées à l'exploitation de cette piste multifonctionnelle qu'est le « corridor aérobique »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides demande à la Ville de Barkmere son appui à la résolution no. 2009.03.4446;

Il est proposé par le conseiller Michel Léger, appuyé par la conseillère Donna Florence et il est résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le conseil de la ville Barkmere appuie la résolution no. 2009.03.4446 portant sur la résolution de la problématique relative au corridor aérobique.

ADOPTÉE

11.4 Résolution (09-55)

Appui au projet de la MRC des Laurentides pour l'accès à l'Internet haute vitesse

CONSIDÉRANT QUE Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a annoncé une enveloppe de 24M\$ pour le branchement Internet haute vitesse dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides en est une en plein essor et une grande partie du territoire n'est pas desservie par l'Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à l'Internet haute vitesse est une nécessité et une considération essentielle pour les gens qui souhaitent acquérir une résidence dans la région, soit pour effectuer du travail à domicile, soit pour que leurs enfants soient adéquatement outillés pour effectuer leurs travaux scolaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides travaille actuellement sur un projet à soumettre dans le cadre du programme « *Communautés rurales branchées* »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant demande à la Ville de Barkmere son appui à la résolution no. CM09 04 111;

Il est proposé par la conseillère Donna Florence, appuyé par le conseiller Mark Uchwat et il est résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le conseil de la ville Barkmere appuie la résolution no. CM09 04 111 relative à la demande d'appui au projet de la MRC des Laurentides pour l'accès à l'Internet haute vitesse.

ADOPTÉE

11.5 Pacte de la ruralité 2009

Les documents ont été envoyés et nous sommes en attente d'une réponse.

11.6 Volet II 2008-09

La deuxième phase du Volet II devrait débuter au mois de Mai 2009-05-28.

12. Sécurité publique/Protection civile

Service d'incendie : Une mention concernant le service 911 a été inclus au bulletin du printemps 2009. Le maire Charles Huot apporte les renseignements suivants: pour corriger le problème

d'appels mal dirigés, il se peut que Barkmere doive faire l'obtention de son propre code postal.

13. Communications/Technologie/Bulletin

Le bulletin printemps/été 2009 a été envoyé par la poste et est également disponible sur le site web de la ville.

14. Qualité de l'eau/Environnement

14.1 Analyse des eaux du lac des Écorces

Le contrat a été octroyé à Biofilia pour la saison 2009 (**résolution 09-31**).

15. Aménagement du débarcadère

15.1 L'embauche d'un assistant au débarcadère

Une position est disponible pour un assistant au débarcadère pour venir en aide à Iona Miller.

16. Mesures sanitaires

Des conteneurs pour le dépôt des ordures sont installés sur le chemin Duncan ainsi qu'au débarcadère municipal.

17. Navigation

Il est rapporté qu'à la suite d'une relocalisation d'un abri à bateau, le vieux quai a été laissé en place et des planches du quai flottent souvent à la dérive. L'inspecteur en bâtiment fera enquête.

18. Finances/Budget

18.1 Résolution (09-56)

Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Mark Uchwat, appuyé par le conseiller Michel Léger et il est résolu à l'unanimité que les comptes ci-dessous soient payés :

0905-1	Yvon Dion	Salaire - Chef. des instl.pub.	942,13
0905-2	Robert A.C. Mearns	Salaire - Sec.- très.	1 486,74
0905-3	Iona Miller Dion	Salaire - Gardien	354,56
0905-4	Bell Canada	Téléphones - HdeV.	129,98
0905-5	Bell Mobilité	Téléphone - Pageette	69,79
0905-6	Hydro Québec	Hydro - HdeV/Cent.commun. (au 23-04-09)	445,38
0905-7	Hydro Québec	Électricité - Marina	152,46
0905-8	Municipalité d' Huberdeau	Contrat - serv.d'incendie (1/3)	3 158,67
0905-9	Michel Trudel	Contrat - Dir.Gén./I.Bat.	4 250,87
0905-10	Michel Trudel	Dép. - Dir.Gén./I.Bat.	216,75
0905-11	Caroline Aubertin	Services d'urbanisme	1 360,00
0905-12	Johanne Courte	Contrat - Greffière	892,50
0905-13	Yvon Dion	Dép. - Chef. des instl.pub.	368,50
0905-14	Robert A.C. Mearns	Dépense: sec.-très.	739,50
0905-15	Robert A.C. Mearns	Équipement - Sec-très.	50,00

0905-16	Bélanger Sauvé	Honoraires prof. - conseil jur	1 208,58
0905-17	Rec Gen Canada	Ded.à la source - Canada	290,66
0905-18	Min du Revenu du Qué	Ded.à la source - Québec	603,10
0905-19	Marine Pro Service	Dépense sécurité	154,25
0905-20	Defi Sport Marine Inc	Dépense sécurité	65,39
0905-21	Yvon Dion	Dép - Débarcadère	720,55
0905-22	Biofilia	Projet - subv infrastructure	2 996,83
0905-23	Apur, Urbanistes - Conseils	Plan d'urbanisme / règlements (0902-109)	9 002,66
0905-24	Apur, Urbanistes - Conseils	Plan d'urbanisme / règlements (0904-144)	5 237,40
0905-25	Apur, Urbanistes - Conseils	Plan d'urbanisme / règlements (0904-145)	7 269,15
0905-26	Municipalité de Montcalm	Contrat - serv.d'incendie (1/4)	2 369,00
0905-27	M.R.C. des Laurentides	Dép système d'ordinateur	395,13
0905-28	M.R.C. des Laurentides	Dép système d'ordinateur	1 129,40
0905-29	Millette Électricien enr.	Trav.public - Centre commun.	465,25
0905-30	Soc.Coop.Agr.Ferm.Nord	Chauffage - L'hdeV.	472,91
0905-31	Chauffage Laurentien 2000	Contrat entret.chauff. - l'HdeV	190,76
0905-32	Robert A.C. Mearns	Dép.Cons.-inspection/pl.d'urb.	307,55
0905-33	J.V. Maintenance Inc.	Contrat quais flottant 75% - 2009	7 815,39
0905-34	Bell Canada	Téléphones - serv.d'urgence	89,72
0905-35	Hydro Québec	Éclairage de la rue	319,16
0905-36	Hydro Québec	Hydro - HdeV/Cent.commun. (au 13-05-09)	382,79
0905-37	Hydro Québec	Électricité – Marina (au 13-05-09)	39,60
0905-38	L'Information du Nord	Avis public	95,50
0905-39	Point de Vue	Dépense - traduction d'urban.	2 466,31
0905-40	Robert A.C. Mearns	Petit caisse - Sec-très.	138,86
0905-41	Bell Mobilité	Téléphones cellulaires	157,58

ADOPTÉE

19. Installations publiques/Voirie

19.1 Inspection du barrage

Une rencontre avec des représentants de Genivar a mené à la conclusion que le barrage requiert une intervention. Le barrage a été réévalué à une catégorie A étant donné que s'il y a faillite structurale il y a crainte que l'eau cause des dommages au pont sur la route 327. Une analyse du sol et du béton est essentielle. Des soumissions seront obtenues pour les travaux requis pour la réparation des dommages structuraux. La société retenue pour ces travaux sera également responsable de l'embauche des travailleurs.

20. Levée de l'assemblée et tenue de la prochaine assemblée

La prochaine séance courante de l'assemblée du Conseil municipal aura lieu le samedi 13 juin 2009 à 10 h à l'hôtel de ville de Barkmere (Québec). Une réunion à huis clos se tiendra à 8 h.

Le conseiller Michel Léger propose la levée de l'assemblée.

Approuvé par :

Certifié par :